

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
HAYETT**

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av.H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF: 0033578 V/A/M 000 RNE: 0033578V

CNSS: N°78-97719

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 25 avril 2022 à 13h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021;
7. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration;
9. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2022;
10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022;
12. Pouvoirs pour formalités.

P/ Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/04/2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 25 avril 2022 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Emna ALLANI en qualité d'administrateur, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

Mise au vote, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Taoufik CHERIF et de la société PGI Holding arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024 :

- La société PGI Holding
-

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr Slaheddine LADJIMI	2022
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2022
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sièges)	2022
- AMEN BANK	2022
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2023
- Mme Emna ALLANI	2023
- La société PGI Holding	2024

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION – HAYETT

SA au capital de 15.000.000 de dinars

Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

-	2024
---------	------

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **7 723 608,827 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	7 723 608,827
Bénéfice distribuable	7 723 608,827
Dividendes 2021	-4 000 000,000
Report à nouveau	3 723 608,827

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2022 à **1 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 à **18 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2022 à **12 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée